

# DELIBERATION C.C.A.S.

Séance du Mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Mercredi quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

**Présents** : Mmes JULIEN – BELIN — SIAU – PEIRETTI GARNIER – FERNANDEZ – GLAS – CURTO –  
Mrs BORD – MARTIN – FOLCHER

**Absente** : Mme ANGER

**Absente représentée** : Mme FERNANDEZ par M MARTIN

## CCAS\_2024\_007 BON D'ACHAT DE NOËL

Le conseil d'administration du C.C.A.S. propose un bon d'achat à l'occasion des fêtes de Noël aux familles qui ont des revenus modestes.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité cette aide à 35 € par enfant jusqu'à 14 ans de l'année en cours, à condition que le quotient familial soit inférieur à 600 € pour chaque année.

Le Président  
Serge BORD



Mis en ligne sur le site internet [www.saintjulienlesrosiers.fr](http://www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/12/2024